

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 janvier 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA.

ABSENTS : Josée Michelle AIBAR, Fabienne GILET.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Fabrice LODI-CHEMAIN à Eric FROMAIN, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI à Habib DARWICHE, Antoine GALERA à Sandrine LIGOUT.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les procès-verbaux des séances des 26 novembre et 17 décembre 2015

Communication n° 16.001 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de décembre 2015)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 16.002 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents chargés du recensement de la population - ANNEE 2016

A l'unanimité, le Conseil municipal définit les règles de rémunération des agents chargés de ce dossier comme suit :

I – Répartition de la dotation :

- attribution d'une somme de 1 161,57 €, après service fait, à chacun des 7 agents recenseurs de terrain.

II – Rémunération supplémentaire et autres règles :

- attribution à chaque agent recenseur d'un euro supplémentaire par logement enquêté, si 95% des enquêtes dont l'agent recenseur a la charge ont été restituées ; attribution ramenée à 0,90 € si ce pourcentage n'est pas atteint.
- attribution à chaque agent recenseur d'une bonification forfaitaire :
 - de 250 € si la proportion d'enquêtes restituées dépasse 95%
 - de 200€ si la proportion d'enquêtes est comprise entre 95 et 90%
 - de 150€ si la proportion d'enquêtes est inférieure à 90%.
- rémunération forfaitaire supplémentaire de 500 € de l'agent en charge de l'élaboration du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL), répertoire de la totalité des adresses résidentielles, institutionnelles et commerciales, servant à l'INSEE
- rémunération forfaitaire complémentaire de 1 500 € de l'agent en charge de l'élaboration du RIL, versée par moitié en mars et juillet de l'année du recensement, lors des restitutions d'informations à l'INSEE
- et précise que la dépense afférente est prévue au chapitre 012 du budget 2016

Délibération n° 16.003 : RESSOURCES HUMAINES : Annulation du licenciement d'un agent communal - Demande indemnitaire - Signature d'un protocole transactionnel

A la majorité (par 39 voix pour et 2 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel lié à la demande indemnitaire de M. DAÏCHE, consécutive à l'annulation de son licenciement par le jugement du Tribunal administratif de Lyon en date du 18 décembre 2013
- d'approuver le versement de la somme de 38 000 € TTC en réparation du préjudice subi par M. DAÏCHE
- d'autoriser le maire à signer ledit protocole ainsi que tout acte lié à l'exécution de celui-ci
- de dire que la dépense sera imputée sur l'article 6718

**Délibération n° 16.004 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal -
Vote du budget primitif pour l'exercice 2016**

A la majorité (par 31 voix pour et 10 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2016, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 81 434 983 euros, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	56 798 757	62 913 971
- opérations d'ordre	6 218 714	103 500
Total	63 017 471	63 017 471
Investissement		
- opérations réelles	17 314 012	11 198 798
- opérations d'ordre entre section	103 500	6 218 714
- opérations d'ordre interne à la section	1 000 000	1 000 000
Total	18 417 512	18 417 512

- de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2016, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire.

Délibération n° 16.005 : AFFAIRES FINANCIERES : Vote des budgets primitifs 2016 des deux budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux"

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver successivement les budgets primitifs 2016 des deux budgets annexes , à savoir :

- budget annexe "Usines-relais", arrêté en dépenses et en recettes à 191 860 euros, répartis entre la section de fonctionnement pour 126 980 euros et la section d'investissement pour 64 880 euros,
- budget annexe "Ateliers artisanaux", arrêté en dépenses et en recettes à 128 900 euros, répartis entre la section d'exploitation pour 78 875 euros et la section d'investissement pour 50 025 euros,

2°) de dire que ces budgets annexes sont votés et exécutés :

* par nature et au niveau du chapitre conformément à la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2016, sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire pour le budget annexe « Usines-relais »,

* par nature et au niveau du chapitre conformément à la nomenclature M 4 (arrêté du 27 août 2002) sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire pour le budget annexe « Ateliers artisanaux ».

Délibération n° 16.006 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Installations classées-EU.REC Environnement-demande d'autorisation en vue de réaménager les activités de la plate-forme de stockage et de cisailage de pneumatiques usagés située à Saint Pierre de Chandieu-avis de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de donner un avis défavorable au projet de la société Eu.Rec Environnement en vue de réaménager les activités de sa plate-forme de stockage et de cisailage de pneumatiques usagés située à Saint Pierre de Chandieu

Délibération n° 16.007 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Installations classées-Miyoshi Europe SAS-demande d'autorisation en vue d'augmenter la capacité de production journalière de pigments traités sur le site de Saint-Priest-avis de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de la société Miyoshi Europe SAS en vue d'augmenter la capacité de production journalière de pigments traités dans son établissement situé à Saint-Priest.

Délibération n° 16.008 : URBANISME : Cession d'un terrain situé rue Claude Farrère et cadastré CN 123

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de céder à l'Association Départementale du Rhône pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA 69) la parcelle CN 123 située rue Claude Farrère, au prix de 450 000 € dans le cadre de la construction d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant
- de dire que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775

Délibération n° 16.009 : URBANISME : Construction d'un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique rue claud farrère - autorisation de dépôt du permis de construire

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'Association Départementale du Rhône pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA 69), ou toute autre personne physique ou morale habilitée, à déposer le permis de construire relatif à la réalisation de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) sur le terrain situé rue Claude Farrère et cadastré CN 123
- d'autoriser l'ADSEA 69, ou toute autre personne physique ou morale habilitée, à déposer toute autre demande d'autorisation administrative s'y rapportant

Délibération n° 16.010 : URBANISME : Cession de la propriété située 53 rue Jean Moulin et cadastrée DE 619 et 120

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° n°15.148 du 29 octobre 2015
- d'approuver la cession à M et Mme ALLICHE de la maison située 53 rue Jean Moulin et cadastrée DE 619 et 620, au prix de 275 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant.
- de dire que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775

Délibération n° 16.011 : URBANISME : Création d'un abri-traiteur à l'Espace Mosaïque : autorisation pour déposer un permis de construire

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la création d'un abri-traiteur à l'Espace Mosaïque.

Délibération n° 16.012 : AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité directe locale - Adoption des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les taux de fiscalité directe pour l'année 2016 comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 17,65 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 19,32 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 73,43 %
- de dire que le produit fiscal prévisionnel pour 2016 est de 29 850 000 euros,
- de dire que la variation de produit fiscal possible sera intégrée au budget 2016, par voie de décision modificative.

Délibération n° 16.013 : AFFAIRES FINANCIERES : Attribution des subventions pour 2016

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- 1°) d'approuver l'état des subventions aux associations tel que celui-ci est joint à la délibération pour un montant total de 3 410 966 €.
- 2°) d'approuver les montants des subventions de fonctionnement au CCAS.
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes démarches pour procéder au versement des subventions prévues dans l'état joint.

Délibération n° 16.014 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie-secteur Village

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de dénommer la voie de desserte du lotissement de onze lots situés à proximité de la rue Gambetta : Rue Jules Favre (homme politique français 1809-1880).

Délibération n° 16.015 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie-ZAC Berliet

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de dénommer les voies de desserte de la phase 3 de l'îlot B1 de la ZAC Berliet
 - 1^{ère} voie : rue Jacqueline Maillan,
 - 2^{ème} voie : rue Odette Joyeux.

Délibération n° 16.016 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention partenariale relative au fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « le Jardin des Jeudis »

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention relative au fonctionnement du lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « le jardin des jeudis » avec la Métropole de Lyon, le Centre Médico-Psychologique (CMP) et le Centre de Planification et d'Education Familiale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention

Délibération n° 16.017 : AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion de l'artothèque à l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de l'artothèque de Saint-Priest à l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques
- d'autoriser le maire à signer ladite demande d'adhésion
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6281

Délibération n° 16.018 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbations d'actions liées à l'obtention de subventions auprès du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

A la majorité des suffrages exprimés et 8 abstentions, le Conseil municipal décide :

- D'approuver les actions présentées ci-après dans le cadre à l'appel à projets auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).
 - **Fiche action N°1** : Sensibiliser les commerçants à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et valoriser les démarches exemplaires : projet d'un label PMR dans le cadre de la commission accessibilité portée par le CCAS

Fiche action n°1	FISAC		Commune		CCI		CMA		Office		ACSP		TOTAL
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
Création d'un label	480	30							1120	70			1600
Réception	90	30							210	70			300
total	570	30							1330	70			1900

- **Fiche action N°2** : Valoriser et faire connaître le territoire et son offre commerciale pour faciliter la consommation en centre ville et lutter contre les fermetures des commerces présents en cœur de ville.
 - Communication marketing : chèques cadeaux, création d'un site internet, ...

Fiche action n°2	FISAC		Commune		CCI		CMA		Office		ACSP		TOTAL
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
Marque Commerces Saint-Priest	300	30							700	70			1000
Site internet	2100	30							2800	40	2100	30	7000
Chèques cadeaux	4480	30	10454	70									14934
campagne multi-supports	2352	30							5488	70			7840
total	9232		10454						8988		2100		30774

- **Fiche action N°3** : Dynamiser et animer le tissu commercial de Saint-Priest : Commercialisation des locaux vacants et densification de l'offre commerciale : plaquette de communication,

Fiche action n°3	FISAC		Commune		CCI		CMA		Office		ACSP		TOTAL
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
marché de Noël	39471	30	92099	70									131570
accompagnement piétonisation	823,50	30							960,75	35	960,75	35	2745
Beaujolais Nouveau	1098	30							1281	35	1281	35	3660
Fêtes commerciales	673,5	30							785,75	35	785,75	35	2245
total	42066,00		92099						3027,50		3027,50		140220

- **Fiche action N°4** : Densifier l'armature commerciale du Centre Ville : Rendre le centre ville plus attractif, susciter la création de projet dans les locaux commerciaux vacants : plaquette de communication et dépose d'une vitrophanie sur les vitrines des locaux vacants.

Fiche action n°4	FISAC		Commune		CCI		CMA		Office		ACSP		TOTAL
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
Plaquette	600	30	1400	70									2000
Vitrophanies	1650	30							3850	70			5500
total	2250	30	1400	70					3850				7500

Montant global du projet FISAC :

	FISAC		Commune		CCI		CMA		Office		ACSP		TOTAL
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
TOTAL	54118	30	103953	55,8					17 195.50	10,2	5127,50	4	180394

- D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à la constitution des dossiers dans le cadre de cet appel à projets.

INFORMATION : Décharge de fonction de la personne occupant l'emploi de Directeur général des services

En application de l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le maire indique qu'il envisage de mettre fin à compter du 1^{er} avril 2016 au détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de Mme Murielle LOMBARDO.

La séance est levée à 21h20

**Le Maire,
Gilles GASCON**